

En vue du Congrès de fin mars 2018, le SNES a adressé à ses adhérents un document, «Textes préparatoires», dans lequel, au sein du Thème 2, est évoqué un «Plan de titularisation» (page 16), «les personnels non-titulaires» (page 18). Le document rappelle la situation générale de ces travailleurs, les revendications du SNES. A chaque fois, la partie concernée se termine par une question sincère, difficile : comment faire pour «mieux défendre ces personnels» ? Pour cela, nous avons besoin de savoir combien de personnels sont concernés, par cet état de fait : un parcours professionnel au sein d'établissements de l'Education Nationale, et, parfois, en dehors de, dans des établissements sous ou hors contrat, et, étant donné la politique générale de l'Education Nationale ces dernières années, et notamment avec l'année scolaire en cours, de très nombreux non-titulaires sans affectation. Cette situation n'est pas viable, longtemps. Ces femmes, ces hommes, doivent, devront, ou changer totalement de vie professionnelle, ou vivre avec les minima sociaux, dès lors que l'indemnisation, maintenant assurée par PE, ne sera plus effective. Il faut le dire : la situation économique et juridique de ces non-titulaires, c'est, avec la fin des CDD, un licenciement dissimulé. Déjà, en 2004, M. Fillon avait imposé un des plus massifs plan de licenciements, contre les non-titulaires de l'époque. Si l'administration se cale sur le droit privé, dans les faits ou dans ses objectifs, elle se garde bien de s'imposer les rares obligations positives des employeurs privés à l'égard de ces salariés, notamment en matière de CDD. Ce sont des parcours professionnels qui sont niés, attaqués – et ce, sur quelle base ? C'est le simple fait qu'ils ne soient pas des fonctionnaires qui est utilisé pour leur imposer un état de fait, pire que dans les entreprises et le droit, privé. Beaucoup l'ont dit : l'État est le pire employeur – en un certain sens, et pour certains. C'est que l'absence de droits fondamentaux est bien compensée par le fait que les cadres haut placés de ces administrations, et en l'espèce, des Rectorats, sont, à l'inverse, très bien avantagés. Le SNES a besoin de chercher à savoir : combien de contractuels ? Avec quels parcours professionnels ? Dans quelle situation, à ce jour ? Et pour chacune, chacun, demander une perspective claire : un emploi ? Une formation ? Une VAE ? Une reconversion, pour travailler dans une autre fonction publique ? Quant à la comptabilité des années d'activité, il est évident qu'il faut demander que toutes les activités d'enseignement, dans un établissement de l'EN ou dans un établissement sous contrat, soient pris en compte, et que les périodes de coupure, elles, ne soient pas prises en compte, puisque, sinon, c'est la «double peine». Dans les Académies, l'organisation des non-titulaires devrait être renforcée, au sein du SNES, pour qu'ils et elles puissent participer, se représenter, s'exprimer.